



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2025

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Frédéric BALARD, Maire.

Etaient présents : Frédéric BALARD, Marie JEANJEAN, Franck VIEILLEDENT, Marc POUDEROUS, Stéphanie COSTES, Ségolène MALAVAL.

Étaient excusés : Dominique VILLANO.

Étaient représentés : Brigitte BEZAMAT, représentée par Franck VIEILLEDENT, Xavier GAUBERT, représenté par Marc POUDEROUS, Jérémie GAYRAUD, représenté par Frédéric BALARD, Bastien TREMOLIERES-SERMET, représenté par Franck VIEILLEDENT.

Assistaient aussi : Mathilde HEURTEVENT, secrétaire de Mairie.

Secrétaire de séance : Ségolène MALAVAL.

MARCHE DE TRAVAUX POUR LA REHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE D'ESTALANE

Monsieur le Maire rappelle le marché public à procédure adaptée qui a été publié le 16 décembre 2024 avec remise des offres avant le 20 janvier 2025, pour la réhabilitation de l'ancien presbytère d'Estalane en logements locatifs communaux et locaux techniques communaux, dont la commune est Maître d'Ouvrage.

Le marché comportait 10 lots de travaux et 25 offres ont été déposées qui ont été ouvertes par la Commission d'Appel d'Offres, le 20 janvier 2025 et ensuite ces offres ont été analysées par le Maître d'Oeuvre (M. Christophe CARTAYRADE de Montjoux). Ces offres ont été classées suivant les critères définis lors de la consultation ; les entreprises non-retenues ont reçu un courrier de notification du 17 avril 2025 et les entreprises retenues en attente de notification sont listées dans le dossier "Résultat de l'analyse des offres" joint en annexe.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- approuve le choix des entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres,
- charge Monsieur le Maire de contractualiser avec ces entreprises et de procéder en son temps au règlement des factures afférent à cette opération,

APPROBATION DE LA REVISION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA

Conseil municipal, donne lecture de la délibération en date du 17 février 2025 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte des Eaux du Lévézou Ségala sous réserve de l'acceptation de l'approbation de ses statuts par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes au Syndicat.

Considérant l'évolution des statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala, notamment sur les points suivants : Modification de la composition du comité syndical

Création de la carte de compétence << Assainissement collectif >>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les statuts du Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala.

QUESTIONS DIVERSES

- *Monsieur Grégory MALAVAL, Monsieur Samy RICHARD et Madame Marjorie MULOT, habitants de la commune, font part au Conseil Municipal de leurs inquiétudes quant au devenir de la commune, et notamment de l'école. En effet, la baisse d'effectif d'enfants prévue pour la rentrée de septembre 2026 est préoccupante, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal quelles solutions sont envisageables afin d'éviter une situation regrettable. Le Conseil Municipal s'est engagé dans des projets de développement du territoire tels que la réhabilitation de l'ancien presbytère d'Estalane en logements locatifs communaux, ou encore l'agrandissement du Lotissement Le Théron à Castelnaud. Monsieur MALAVAL, Monsieur RICHARD et Madame MULOT proposent également au Conseil de se pencher sur la réalisation du Lotissement d'Estalane, ou d'inciter les propriétaires de résidences secondaires ou de gîtes à mettre leurs biens en location, qui pourraient permettre l'accueil de nouvelles familles. Affaire à suivre.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.